

# Species at Risk Act Public Consultations

October and November 2004

## What is the Species at Risk Act?

The *Species at Risk Act* (SARA) was created to prevent wildlife species from becoming extinct. The Act protects species at risk and their critical habitats. SARA also contains provisions to help manage species of special concern to prevent them from becoming threatened, endangered or extinct.

## What are we consulting you about?

The Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) assessed Laurentian North Atlantic cod (NAFO Divisions 4RS3Pn3Ps) as "threatened," and the Newfoundland and Labrador Atlantic cod (NAFO Divisions 2GHJ3KLNO) as "endangered." Accordingly, government must decide whether to add them to the SARA schedule 1

The Minister of Fisheries and Oceans must provide advice to the Minister of Environment and the federal Cabinet on whether the designations of Atlantic cod populations should be accepted, rejected or sent back to COSEWIC for further review and consideration.

The DFO Minister's recommendation will be based on advice from the department on the potential social and economic impacts of designating the species, the results of DFO's own scientific assessment process and the results of public consultations.

The Minister of Fisheries and Oceans is particularly interested in your opinion on what the impacts or benefits would be if the COSEWIC assessments of Atlantic cod populations are accepted.

## What is the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC)?

COSEWIC is an **independent** committee of wildlife experts and scientists from federal, provincial and territorial governments, universities, and non-government organizations.

COSEWIC's role is to identify species at risk of extinction; it meets annually to review status reports on species suspected of being at risk of extinction and provides assessments to government and the public.

Designations for fish species and stocks are recommended based on scientific analyses carried out by scientists under contract to COSEWIC and are reviewed by COSEWIC members. COSEWIC designations **are not** DFO science evaluations or recommendations.

It is important to remember that it is the Government of Canada who will ultimately decide whether or not to protect these cod populations under SARA.

## What do we need from you today?

We are interested in hearing your opinion on two issues...

*What should the Minister recommend and why?*

- Should the COSEWIC assessment of Atlantic cod populations be accepted and the species be added to the SARA list as endangered or threatened?;
- Should the Atlantic cod populations not be added to

the SARA list?; or,

- Should the Atlantic cod populations be referred back to COSEWIC for further review?

It is very important that you tell us why you feel the way you do. If the COSEWIC assessment of Atlantic cod populations are accepted and the species are added to the SARA list, **what would be the impact on you?**

## How will your comments be used?

The results of these public consultations are very important to the entire process of listing species at risk.

Comments will be considered by the Minister of Fisheries and Oceans when he makes his recommendation to the Minister of Environment and the federal Cabinet on whether the designations of Atlantic cod populations should be accepted, rejected or sent back to COSEWIC for review.

## What happens next?

A report outlining the results of these consultations will be prepared by the Newfoundland and Labrador Region and submitted to DFO Headquarters by the end of November.

This report will be combined with reports of public consultations on these same cod stocks that are taking place in other provinces.

The Minister of Fisheries and Oceans will make his recommendation to the Minister of Environment by the end of January, 2005.

Cabinet must make a decision by end of September 2005 on whether or not to add Atlantic cod populations to Schedule 1 of SARA.

## Are there other ways to voice my opinion?

You may tell us your opinion through

- Filling out a SARA Workbook
- E-mailing your comments to [saracommments@dfo-mpo.gc.ca](mailto:saracommments@dfo-mpo.gc.ca)
- Writing to: Species at Risk Office  
P O Box 5667  
St. John's, NL A1C 5X1

## Who can I contact for more information about SARA?

A good starting place for further *general* information is the SARA public registry at [www.SARAreistry.gc.ca](http://www.SARAreistry.gc.ca).

## Who can I contact for more information about COSEWIC?

A good starting place for further *general* information about COSEWIC is

[http://www.cosewic.gc.ca/eng/sct5/index\\_e.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/eng/sct5/index_e.cfm)

You can email them at [cosewic/cosepac@ec.gc.ca](mailto:cosewic/cosepac@ec.gc.ca) or write them at:

COSEWIC Secretariat  
c/o Canadian Wildlife Service  
Environment Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0H3

# Consultations publiques sur les espèces en péril

Octobre et novembre 2004

## Qu'est-ce que la Loi sur les espèces en péril?

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été créée pour empêcher la disparition d'espèces sauvages. Elle protège les espèces en péril et leur habitat essentiel. La LEP contient aussi des dispositions sur la gestion des espèces préoccupantes, pour empêcher que ces espèces deviennent menacées ou en voie de disparition ou encore qu'elles disparaissent.

## À propos de quoi voulons-nous vous consulter?

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a recommandé que la population de morue du Nord laurentien (divisions 4RS3Pn3Ps de l'OPANO) soit désignée comme étant « menacée » et que la population de morue de Terre-Neuve et du Labrador (divisions 2GHJ3KLNO de l'OPANO) soit désignée comme étant « en voie de disparition ».

Le ministre des Pêches et des Océans doit donner au ministre de l'Environnement et au Cabinet fédéral son avis sur la question, en indiquant si les désignations proposées pour ces populations de morue devaient être acceptées, refusées ou renvoyées devant le COSEPAC pour plus ample examen.

La recommandation du ministre des Pêches et des Océans sera fondée sur l'avis que lui transmettra son ministère (MPO) au sujet des incidences socio-économiques de la désignation de ces populations, sur les résultats des propres évaluations scientifiques du MPO et sur les résultats des consultations publiques.

Le ministre des Pêches et des Océans s'intéresse particulièrement à votre opinion sur ce que seraient les incidences ou les avantages de l'acceptation des désignations du COSEPAC au sujet des populations de morue susmentionnées.

## Qu'est-ce que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)?

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est un comité **indépendant**, réunissant des experts en matière d'espèces sauvages et des scientifiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que d'organisations non gouvernementales.

Le rôle du COSEPAC consiste à déterminer quelles sont les espèces en péril. Le Comité se réunit chaque année pour examiner les rapports de situation sur les espèces qu'on soupçonne d'être en péril et il effectue des évaluations à l'intention du gouvernement et du public.

En ce qui concerne les espèces et les stocks de poisson, les désignations recommandées par le COSEPAC sont fondées sur des analyses scientifiques effectuées par des scientifiques retenus par le Comité et n'appartenant pas au MPO. Ces désignations sont examinées par les membres du COSEPAC. Elles **ne constituent pas** des évaluations ou des recommandations de la Direction des sciences du MPO.

Il importe de savoir que c'est le gouvernement du Canada qui décidera en dernier lieu de protéger ou non les populations de morue susmentionnées en vertu de la LEP.

## Qu'attendons-nous de vous aujourd'hui?

Nous souhaitons connaître votre opinion sur deux questions...  
*Que devrait recommander le Ministre et pourquoi?*

- Les évaluations des populations de morue faites par le COSEPAC

devraient-elles être acceptées et l'espèce ajoutée à la liste de la LEP en tant qu'espèce menacée?;

- L'ajout des populations de morue susmentionnées à la liste de la LEP devrait-il être refusé?
- Faudrait-il que les évaluations des populations de morue susmentionnées soient renvoyées devant le COSEPAC pour plus ample examen.

Il est très important que vous nous fassiez savoir ce que vous pensez. Si les évaluations du COSEPAC au sujet des populations de morue visées ici sont acceptées et que l'espèce est ajoutée à la liste de la LEP, **quelle en serait l'incidence pour vous?**

## À quoi serviront vos commentaires?

Les résultats de ces consultations publiques sont très importants pour tout le processus d'inscription sur la liste des espèces en péril.

Le ministre des Pêches et des Océans tiendra compte de vos commentaires lorsqu'il fera ses recommandations au ministre de l'Environnement et au Cabinet fédéral au sujet de l'acceptation ou du rejet des désignations proposées pour les populations de morue susmentionnées, ou de leur renvoi devant le COSEPAC pour réexamen.

## Que se passe-t-il ensuite?

Un rapport décrivant les résultats de ces consultations sera établi et soumis à l'Administration centrale du MPO d'ici la fin de novembre.

Ce rapport sera combiné aux rapports issus des consultations publiques au sujet des mêmes stocks de morue qui ont lieu dans les autres provinces.

Le Ministre présentera sa recommandation au Cabinet d'ici la fin de janvier 2005.

Le Cabinet doit décider, d'ici la fin de septembre 2005, si les populations de morue susmentionnées doivent ou non être ajoutées à la liste des espèces en péril.

## Y a-t-il d'autres moyens de faire connaître mon opinion?

Vous pouvez nous faire part de votre opinion par les moyens suivants :

- En remplissant un cahier de consultation de la LEP
- En adressant un courriel à : [saracommments@dfp-mpo.gc.ca](mailto:saracommments@dfp-mpo.gc.ca)
- En écrivant au : Bureau de coordination pour les espèces en péril  
C.P. 5667  
St. John's (T.-N.-L.) A1C 5X1

## Avec qui puis-je communiquer pour avoir plus d'information sur la LEP?

Pour obtenir d'autres renseignements généraux sur la LEP, vous pouvez consulter le registre de la LEP à l'adresse suivante : [www.registrellep.gc.ca](http://www.registrellep.gc.ca).

## Avec qui puis-je communiquer pour avoir plus d'information sur le COSEPAC?

Pour obtenir d'autres renseignements sur le COSEPAC, veuillez consulter le site : [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct5/index\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct5/index_f.cfm)  
Vous pouvez aussi vous adresser par courriel à : [cosewic/cosepac@ec.gc.ca](mailto:cosewic/cosepac@ec.gc.ca) ou par lettre au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0H3